



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 123773

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le traitement de la fibromyalgie. Le guide de procédure sur la fibromyalgie promis par les différents ministres de la santé ne sera pas créé, si l'on en croit le rapport d'orientation de la Haute autorité de santé (HAS). L'Association fibromyalgie France s'étonne de l'absence d'un outil permettant aux experts d'évaluer la sévérité de l'état du fibromyalgique de façon homogène sur tout le territoire concernant la prise en charge sociale. En conséquence, elle lui demande quelles mesures concrètes elle entend prendre pour créer un tel outil et selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123773

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12744

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)